

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2025

N°DC-2025-38

| | | |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Conseillers en exercice : 19 | Présents : 17 | Votants : 18 |
|------------------------------|---------------|--------------|

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Dans Heol

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi dix-neuf juin deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Daniel DURAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL et Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Franck JOSSO

Considérant que l'association Dans Héol a procédé à une avance de frais concernant l'achat de coupes lors du Trophée Job Morvan qui s'est déroulé le dimanche 06 avril 2025. L'association a également effectué une avance de frais pour l'achat de cadeaux dans le cadre de la fête Second Empire qui se déroulera le 06 juillet 2025.

Le montant total des achats est de 926,95 € (248€ + 678,95€).

Considérant que Madame Nathalie DUMONT doit se retirer au moment du vote de la subvention exceptionnelle ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** l'octroi d'une aide à l'association « DANS HEOL » de Colpo, sous la forme d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 926,95 €.
- **PRECISE** que les crédits sont ouverts à l'exercice 2025 du budget principal, compte 65648.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme**

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

